



Abonnez vous aux  
éditions Midi-Pyrénées  
du BSV

[www.bsv.mp.chambagri.fr](http://www.bsv.mp.chambagri.fr)

## A retenir

**La qualité du plant est un des facteurs primordial dans la réussite de la culture. L'objectif est d'obtenir un plant vigoureux (non étioilé) et indemne de bio-agresseurs.**

**La plantation est une opération importante pour une bonne mise en place du système racinaire. C'est un facteur supplémentaire vers une culture réussie.**

## LA PROPHYLAXIE EN PÉPINIÈRES

### • Choix du terreau

Choisir un terreau de qualité, adapté à la culture du melon : pH, enrichissement minéral ou organique adapté (salinité non excessive), caractéristiques physiques (porosité, capacité de rétention en eau).

### • Conduite du climat

- Une bonne conduite du climat de la pépinière détermine la qualité du plant et limite l'apparition de bio-agresseurs tels que pythium et cladosporiose.....
  - **Pour l'élevage du plant** : maintenir une consigne dans l'abri, de 22 à 25 °C le jour, aération à 20°C. Maintenir une consigne de 15 à 18°C la nuit.
  - **Pour durcir le plant** (adaptation à la climatologie extérieure) : aération à 20°C le jour, consigne anti-gel la nuit.
- La pépinière doit être correctement aérée : de fortes hygrométries sont favorables au développement des champignons. Il faut veiller à « sécher » l'atmosphère de l'abri.
  - Irriguer les plants, plutôt durant la matinée ou au plus tard en début d'après midi.
  - Éviter toutes condensations sur les parois de l'abri ou sur les plants.
- L'abri et les abords de l'abri doivent être exempts d'adventices et de résidus de cultures.
- Afin de limiter l'entrée des insectes, des filets « insect-proof » peuvent être apposés sur les ouvrants.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Directeur de publication :

**Denis CARRETIER**  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
Languedoc-Roussillon  
Midi-Pyrénées  
BP 22107 – 31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

## L'OBSERVATION DES PLANTS

Les plants doivent être indemnes de bio-agresseurs. Une observation soignée doit être effectuée dans la pépinière ainsi qu'à la réception des plants avant toutes les plantations.

L'observation des plants doit être particulièrement soignée pour tous les plants qui proviennent d'Espagne, d'Italie ou d'autres destinations.

- **Pythium sp**

Observer les racines et le collet des plantules.

Les racines doivent être bien développées dans la motte et avoir une couleur blanche. Il ne doit pas y avoir d'étranglement au niveau du collet.

- **Dydimella** (*Dydimella bryoniae*)

Observer le collet des plants. Soigner plus particulièrement l'observation sur les plants greffés.

Le collet doit être vert avec l'absence de nécroses plus ou moins huileuses.

- **Maladies des taches brunes : Cladosporiose** (*Cladosporium cucumerinum*)

Observer les cotyledons et la première feuille.

Aucune décoloration, tache, ou nécrose ne doit être observée.



*Symptômes de Pythium – Source Ephytia*



*Dydimella : nécrose du collet – Photo RP*



*Symptômes de Cladosporiose sur jeunes feuilles – Source Ephytia*



*Symptômes d'Oidium sur feuilles – Source Ephytia*

- **Oïdium** (*Podosphaera xanthii*, *Golovinomyces cichoracearum*)

Observer les cotylédons et la première feuille. Aucun duvet blanchâtre ne doit être observé.

- **Pucerons** (*Aphis gossypii* et autres)

Aucun puceron ne doit être observé sur le plant.

Si des pucerons sont présents dès la plantation, ils peuvent se développer plus rapidement dans les parcelles, notamment pour les cultures sous abris temporaires où l'installation de la faune auxiliaire ne sera pas possible tant que l'abri sera fermé.

- **Autres ravageurs**

Aucun insecte parasite ne doit être observé sur le plant tels que aleurodes, mouches des semis ou mouches mineuses....

## LA PROPHYLAXIE A LA PLANTATION

- La parcelle a été choisie en fonction de son précédent (l'optimum = céréales à paille) et de son exposition (parcelle bien drainée, aérée).
- Il est capital de soigner l'observation avant toutes les plantations, d'autant plus sur les plantations qui seront couvertes par un abri temporaire (polyéthylène, agro-textiles non tissés).
- Il est important d'observer un échantillon représentatif de plants : quelques plants sur plusieurs plateaux.  
Aucun bio-agresseur ne doit être présent sur les plants car ils seraient une source de contamination primaire difficile à éradiquer.  
Si un bio-agresseur est observé avant la plantation, il est important d'écartier les plants atteints.
- Pour certains dégâts (Ex : nécroses aux collets), il peut être important de procéder à l'identification du bio-agresseur responsable des symptômes. Il peut être alors nécessaire d'expédier des échantillons à un laboratoire d'analyse spécialisé.
- La taille des mottes et le stade des plants doivent être adaptés aux créneaux de plantation.
- Les conditions à la plantation doivent être optimales :
  - le plastique a été posé sur un sol ressuyé (ni humide, ni sec), quelques jours avant la plantation afin d'avoir au minimum 15°C au sol. Le zéro végétatif du melon est de 12°C.
  - Une irrigation est effectuée à la plantation afin de faire le joint motte-sol.
  - Une couverture temporaire est utilisée pour les cultures précoces. Son choix dépend du créneau de plantation et de la climatologie.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière **melon** de la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne et élaboré sur la base des observations réalisées par le CEFEL, de la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne et des techniciens du Groupe Technique Melon Sud Ouest.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.